

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 12 octobre 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum:**

La mairesse: Pauline Ouimet  
Les conseillers: Bernard St-Louis, Jacques de Foy, Raymond Brazeau,  
Robert Nault

Sont absents les conseillers Michel St-Louis et Hugo Bondu

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

\*\*\*\*\*

292-10-2010

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir:

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR  
**12 octobre 2010 - 19 h****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
  - 3.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2010
  - 3.2 Ouverture des soumissions – Appel d'offres V01-2010 - achat d'un camion neuf de marque Freightliner 2010 ou plus récent avec équipements de déneigement
  - 3.3 Séance ajournée du 21 septembre 2010
  - 3.4 Ouverture des soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10
  - 3.5 Ouverture des soumissions pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage numéro 2 pour le garage municipal situé au 214, rue Principale, à Lac-du-Cerf, et ce, pour la saison 2010-2011.
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 12 octobre 2010
  - 4.2 Registre des comptes à payer au 30 septembre 2010
  - 4.3 Registre des comptes à payer au 12 octobre 2010
  - 4.4 Registre des salaires du 29/08/2010 au 02/10/2010
  - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
  - 4.6 Avenir de l'église de Lac-du-Cerf – consultation publique

- 4.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
  - 4.8 Indicateurs de gestion 2009
  - 4.9 -
  - 4.10 CLD – plan de diversification et de développement économique de la municipalité de Lac-du-Cerf
  - 4.11 Carrefour jeunesse.emploi – demande de financement – séjours exploratoires Place aux jeunes, édition 2011
  - 4.12 -
  - 4.13 Appui à la Ville de Rivière-Rouge – Formation – établissement La Macaza
  - 4.14 Guides touristiques et carte des Hautes-Laurentides – espace publicitaire
  - 4.15 Traitement de nos réclamations au programme Villages branchés du Québec
  - 4.16 MRCAL – Sommaire du rôle d'évaluation triennal (3<sup>e</sup> année)
  - 4.17 MAMROT – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2011
  - 4.18 ADMQ – Formation 2010
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 -
  - 5.2 Croix-Rouge canadienne Division Québec – Contribution annuelle et signature de l'entente
  - 5.3 Démarche de planification en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre – validation des feuillets spécifiques
6. TRANSPORT
- 6.1 Soumissions pour l'appel d'offres - Appel d'offres V01-2010 - achat d'un camion neuf de marque Freightliner 2010 ou plus récent avec équipements de déneigement
  - 6.2 Résolution : achat de bien par contrat de vente à tempérament – camion Freightliner avec équipements de déneigement
  - 6.3 Soumissions pour l'appel d'offres pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de sable tamisé AB-10
  - 6.4 Soumissions pour l'appel d'offres pour la fourniture d'huile à chauffage, numéro 2, pour le garage municipal pour la saison 2010-2011
  - 6.5 Lettre de monsieur Jean-Philip Albert – transfert de rue – chemin du Huard
  - 6.6 Demande du représentant syndical – poste de chef d'équipe
  - 6.7 Lettre de madame Micheline Chénier – chemin des Pins
  - 6.8 Dossier chemin des Pins – lettre et plan de madame Johane Léonard, tutrice
  - 6.9 MRNF - Chemins du Rang A – demande d'autorisation pour l'entretien des chemins du domaine de l'État
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Informations du représentant à la RIDL
  - 7.2 Coût de vente des bacs noirs neufs, des bacs noirs réparés et des composteurs
  - 7.3 Adoption du budget 2011 de la RIDL
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1
9. LOISIRS
- 9.1 -
  - 9.2 -
  - 9.3 Offre d'emploi – préposé à l'entretien de la patinoire

- 10. CULTURE
  - 10.1 Réseau BIBLIO des Laurentides – livres perdus
  - 10.2 Réseau BIBLIO des Laurentides – Tarification CRSBPL 2011
  - 10.3 La Société d’Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides – AGA 2010 et renouvellement de la carte de membre
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
  - 11.1 MRCAL – Ruisseau Lefebvre – niveau du lac Lefebvre
  - 11.2 MRNF – Permis de gestion
- 12. AVIS DE MOTION
- 13. RÈGLEMENTS
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**293-10-2010**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**294-10-2010**      **Ouverture des soumissions – Appel d’offres V01-2010 - achat d’un camion neuf de marque Freightliner 2010 ou plus récent avec équipements de déneigement**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l’ouverture des soumissions – Appel d’offres V01-2010 - achat d’un camion neuf de marque Freightliner, 2010 ou plus récent, avec équipements de déneigement.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**295-10-2010**      **Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 21 septembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ajournée du 21 septembre 2010.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

296-10-2010

**Ouverture des soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

297-10-2010

**Ouverture des soumissions pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage numéro 2 pour le garage municipal situé au 214, rue Principale, à Lac-du-Cerf, et ce, pour la saison 2010-2011**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage numéro 2 pour le garage municipal situé au 214, rue Principale, à Lac-du-Cerf, et ce, pour la saison 2010-2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

298-10-2010

**Suivi budgétaire, bilan et transferts de fonds au 12 octobre 2010**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds au 12 octobre 2010.

2010/10/12 17:10:23		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 411 Année 2010	
		Rapport des modifications					
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour. / Budget rev.
2010-09-30	TRANSFERTS DE FONDS	9	2010/09/30	01-381-31-020		20 000	-20 000
				03-932-12-721	20 000		20 000
				01-381-71-010		27 500	-27 500
				02-701-50-411	16 500		16 500
				02-701-50-523	11 000		11 000
				02-130-00-451	50	300	350
				02-130-00-416		50	950
				02-220-00-310	100		100
				02-220-10-442		100	45 363
				02-320-00-620	1 000	6 700	7 700
				02-320-00-519		1 000	1 000
				02-460-00-151	450	415	865
				02-320-00-151		2 850	15 250
				02-460-00-222	35	49	84
				02-320-00-222		40	2 136
				02-460-00-232	5	30	35
				02-320-00-232		15	1 330
				02-460-00-242	35	44	79
				02-320-00-242		35	1 937
				02-460-00-262	5	10	15
				02-320-00-262		5	449
				02-470-00-521	600		600
				01-234-71-041		600	-4 500
				02-701-40-222	5	552	557
				02-701-40-232	10	320	330
				02-701-50-151	2 400	11 451	13 851
				02-702-90-959	1 500	7 500	9 000
				01-242-10-000		1 500	-11 500

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

299-10-2010

**Registre des comptes à payer au 30 septembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault  
appuyé par le conseiller Jacques de Foy  
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques  
suivants:

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 31 AOÛT 2010</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
I1000499	À	I1000510	14 030,34 \$
C1000511	À	C1000535	21 875,12 \$
CPA 1000004			(451,50 \$)
<b>TOTAL</b>			<b>35 453,96 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

300-10-2010

**Registre des comptes à payer au 12 octobre 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau  
et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 12 OCTOBRE 2010</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
M1000536	À	M1000546	5 740,64 \$
<b>TOTAL</b>			<b>5 740,64 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

301-10-2010

**Registre des salaires pour la période du 29 août au 02 octobre 2010**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 29 août au 02 octobre 2010, se totalisant à 22 051,26 \$. Chèques numéros D1000292 au D1000327.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

302-10-2010

**Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1 <sup>er</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1000126	À	ENB1000131	1 240,53 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 240,53 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

303-10-2010

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'accepter, pour dépôt, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil : Pauline Ouimet, Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Nault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

304-10-2010

**Indicateurs de gestion 2009**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité d'accepter, pour dépôt, les indicateurs de gestion 2009 déposés au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire en date du 06 octobre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**CLD – plan de diversification et de développement économique de la municipalité de Lac-du-Cerf**

Afin de mettre à jour le Plan de diversification et de développement économique de la municipalité de Lac-du-Cerf, une rencontre de travail se tiendra le mercredi 3 novembre 2010, à 19 h, au bureau municipal de Lac-du-Cerf avec le CLD, la MRCAL et le MAMROT.

\*\*\*\*\*

305-10-2010

**Carrefour jeunesse.emploi – demande de financement – séjours exploratoires Place aux jeunes, édition 2011**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de refuser la demande de financement présentée par Carrefour jeunesse.emploi pour un montant de 500 \$ pour la réalisation de la 14<sup>e</sup> édition des Séjours exploratoires Place aux jeunes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

306-10-2010

**Appui à la Ville de Rivière-Rouge – Formation – Établissement La Macaza**

CONSIDÉRANT que suite à une demande initiale de l'Établissement de La Macaza adressée au CEGEP de Mont-Laurier, un programme de formation pour des jeunes de la région a été mis sur pied afin qu'ils puissent occuper des postes d'agents de correction à l'établissement La Macaza;

CONSIDÉRANT que selon les informations que nous avons reçues, ce programme doit prendre fin au printemps 2011;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf considère ce programme exemplaire, car il permet à des jeunes de notre région de travailler et de demeurer dans leur région d'origine;

CONSIDÉRANT que tout récemment, le gouvernement du Canada a annoncé l'agrandissement de plusieurs établissements dont celui de La Macaza et que, par conséquent, de nombreux emplois seront probablement créés au cours des prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches et de demander à ce que le programme technique d'intervention en délinquance soit reconduit ou maintenu, et ce, afin de permettre que les jeunes continuent d'avoir accès à cette formation pour ensuite occuper des postes de qualité dans leur région.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et à toutes les municipalités qui en sont membres, aux Municipalités de Labelle, La Minerve et La Conception, au CEGEP de Mont-Laurier, ainsi qu'au Comité consultatif des citoyens de l'établissement de La Macaza.

Qu'une copie de la présente résolution soit également transmise à la députée fédérale de notre circonscription, Madame Johanne Deschamps, au début provincial, Monsieur Sylvain Pagé et finalement, à la ministre responsable de notre région, Madame Michelle Courchesne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

307-10-2010

**Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides**

CONSIDÉRANT que le Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides est distribué dans tous les points stratégiques de notre région et qu'ils sont également présents dans de nombreux kiosques d'informations touristiques au-delà de nos frontières régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité de renouveler notre publicité dans la 19<sup>e</sup> édition du Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides en occupant le même espace publicitaire que l'an dernier au coût de 1 795 \$ (taxes en sus) payable en janvier 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

308-10-2010

**Traitement de nos réclamations au programme Villages branchés du Québec**

CONSIDÉRANT le traitement des formulaires de réclamation en date du 04 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles sont supérieures à 100 800\$, celles présentées lors de la demande d'aide financière, soit 101 323,40\$ et qu'une aide financière de 67 200\$ correspondant à l'autorisation ministérielle transmise en avril 2007 sera versée à la municipalité de Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur de Programme Villages branchés du Québec, monsieur Jacques Thibault, nous invite à lui confirmer notre accord pour le traitement de nos demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf confirme à Monsieur Jacques Thibault, coordonnateur de Programmes Villages branchés du Québec, notre accord pour le traitement de nos demandes, et ce, afin qu'il puisse transmettre le dossier à la direction du développement rural du MAMROT pour le remboursement de l'aide financière accordée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**MRC d'Antoine-Labelle – Sommaire du rôle d'évaluation triennal (3<sup>e</sup> année)**

Conformément à la réglementation en vigueur (art. 12 du Règlement sur le rôle d'évaluation foncière), la MRC d'Antoine-Labelle nous a transmis en date du 14 septembre 2010, un sommaire à jour des valeurs inscrites à notre rôle d'évaluation à la date de compilation indiquée.

Comme le rôle triennal s'applique pour un troisième exercice financier, les informations suivantes demeurent inchangées sur l'avis d'évaluation et le compte de taxes municipales pour l'année 2011 :

- Date de dépôt du rôle : 4 septembre 2008
- La médiane : 100%
- Le facteur comparatif : 1.00
- La date du marché : 1<sup>er</sup> juillet 2007

\*\*\*\*\*

**MAMROT – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2011**

Lettre de monsieur Luc Sauvageau, É.A. de MAMROT, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 nous avisant que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1, art. 264), il lui fait plaisir de nous informer qu'il a approuvé, en vertu d'un règlement du gouvernement, en date de ce jour, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2011. Les résultats établis sont les suivants:

Proportion médiane: 89 %  
Facteur comparatif: 1.12

Il tient à signaler que l'année 2011 sera le troisième exercice d'application de notre rôle triennal en vertu de l'article 72.1 de la Loi sur la fiscalité municipale et que la proportion médiane et le facteur comparatif du premier exercice doivent continuer d'être utilisés à certaines fins, notamment pour l'inscription au compte de taxes. Aussi, il nous rappelle que les résultats applicables à l'année 2009 s'établissaient comme suit:

Proportion médiane: 100 %  
Facteur comparatif : 1.00

\*\*\*\*\*

309-10-2010

**Formation de l'ADMQ – Automne 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf autorise madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, à s'inscrire à la formation « La rédaction de documents règlements et politique (volet 1) qui se tiendra à Val-David, le mardi 26 octobre 2010, à payer les frais d'inscription aux coûts de 242,68\$ taxes incluses et à rembourser sur présentation de pièces justificatives les frais de transport et de repas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

310-10-2010

### **Croix-Rouge canadienne Division Québec – Lettre d’entente services aux sinistrés et contribution annuelle 2010 de 100 \$**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité de verser la contribution annuelle 2010 au montant de 100 \$ à la Croix-Rouge canadienne Division du Québec et de renouveler notre lettre d’entente pour les services aux sinistrés entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et La Société canadienne de la Croix-Rouge.

Il est de plus résolu d’autoriser la mairesse Pauline Ouimet et la secrétaire-trésorière et directrice générale Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, ladite entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

### **Démarche de planification en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre – feuillet spécifique à la municipalité de Lac-du-Cerf**

Dépôt du feuillet spécifique à la municipalité de Lac-du-Cerf dans le cadre de la démarche de planification en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre.

\*\*\*\*\*

## TRANSPORT

311-10-2010

### **Adjudication d’un contrat autorisant l’achat d’un camion de marque Freightliner M2-112V 2011 avec équipements de déneigement par contrat de vente par tempérament**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d’offres en vue d’acquérir un camion de marque Freightliner, 2010 ou plus récent, avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposé des soumissions, dans les délais prescrits, soit :

- Équipements Lourds Papineau inc. – 2 soumissions
- Centre du camion 2009 inc. – 2 soumissions
- Camion Freightliner Mont-Laurier inc. – 1 soumission

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l’ouverture des soumissions conformément à son appel d’offres;

CONSIDÉRANT que lors de la vérification de conformité des soumissions déposées, le Conseil municipal a jugé qu'une seule soumission était conforme aux exigences contenues à l'appel d'offres V01-2010;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 1745 et suivants du code civil du Québec, la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait valoir dans son document de soumission, son intention de procéder à l'achat dudit camion avec équipements de déneigement par l'entremise du Programme de financement des achats municipaux (PROFAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'octroyer le contrat pour l'achat d'un camion de marque Freightliner M2-112V 2011 avec équipements de déneigement à l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier inc., et ce selon les termes du document de soumission portant le numéro V01-2010 pour un montant total de 248 010,30\$ se détaillant comme suit :

Camion Freightliner M2-112V 2011	234 721,20\$
Moins : Échange International S20 1990 + équipements de déneigement sauf gratte arrière	(15 000,00\$)
<hr/>	
Sous-Total sans taxes	219 721,20\$
TPS	10 986,06\$
TVQ	17 303,04\$
<hr/>	
Coût total avec échange	248 010,30\$**

**\*\* Ce montant inclut le coût d'une garantie prolongée «pare-chocs à pare-chocs» pour 5 ans ou 200 000 kilomètres minimum et une garantie du moteur pour 5 ans incluant les injecteurs.**

Il est également résolu de financer le présent contrat d'achat par l'entremise du programme PROFAM, soit par l'entremise d'un contrat de vente par tempérament auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins Les Hautes.

Il est également résolu que la mairesse, madame Pauline Ouimet, ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, soient autorisées à signer au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents relatifs au présent contrat d'achat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

312-10-2010 Financement de l'achat d'un camion Freightliner M2-112V 2011 avec équipements de déneigement par l'entremise du programme PROFAM, soit par l'entremise d'un contrat de vente par tempérament auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins Les Hautes.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

312-10-2010

**Financement de l'achat d'un camion Freightliner M2-112V 2011 avec équipements de déneigement par l'entremise du Programme PROFAM, soit par l'entremise d'un contrat de vente à tempérament auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins Les Hautes**

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a autorisé l'achat d'un camion Freightliner M2-112V 2011 avec équipements de déneigement par sa résolution 311-10-2010;

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec le camion Freightliner M2-112V avec équipements de déneigement;

ATTENDU que la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix soit payable par versements périodiques;

ATTENDU que la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité de Lac-du-Cerf contre le vendeur et/ou le fabricant des biens vendus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu :

Que la municipalité de Lac-du-Cerf achète de l'entreprise Camion Freighliner Mont-Laurier inc., sise au 325, chemin du Golf, Lac-des-Écorces (Québec) JOW 1H0, par contrat de vente à tempérament, comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, les biens suivants : « Camion Freightliner M2-112V 2011 avec équipements de déneigement, et ce, pour la somme de 248 010,30\$ se détaillant comme suit :

Camion Freightliner M2-112V 2011	234 721,20\$
Moins : Échange Internationl S20 1990 + équipements de déneigement sauf gratte arrière	(15 000,00\$)
<hr/>	
Sous-Total sans taxes	219 721,20\$
TPS	10 986,06\$
TVQ	17 303,04\$
<hr/>	
Coût total avec échange	248 010,30\$**

**\*\* Ce montant inclut le coût d'une garantie prolongée «pare-chocs à pare-chocs» pour 5 ans ou 200 000 kilomètres minimum et une garantie du moteur pour 5 ans incluant les injecteurs.**

**Une somme de 22 010,30\$ étant payable comptant.**

Que le solde du prix de vente, soit 226 000,00\$, porte intérêt selon le taux qui sera déterminé le jour de la signature du contrat de financement, soit en prenant le coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins majoré de 1.5%;

Que le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;

Que la municipalité accepte la cessation du contrat de vente en faveur du Centre financier aux entreprises Desjardins Les Hautes, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur et/ou le fabricant du ou des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au(x) bien(s) qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens;

Que la mairesse, madame Pauline Ouimet et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, soient autorisées à signer au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf le contrat de vente par tempérament conforme aux présentes modalités ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

313-10-2010

**Adjudication du contrat pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2010-2011**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, sur invitation, à cinq (5) entrepreneurs pour l'achat de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10, comprenant la fourniture, le tamisage, le transport, le mixage et la mise en réserve du matériel AB-10;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions conformes à savoir :

Atelier d'Outillage 51 Inc. ( 7,35 \$/t.m.) = 9 955,58 \$ taxes incluses  
Lacelle et Frères (11,50 \$/t.m.) = 15 576,75\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, Atelier d'Outillage 51 inc., pour la somme de 9 955,58\$ taxes incluses.

Outillage 51 inc. doit fournir la main d'œuvre, l'équipement et la machinerie nécessaires à l'accomplissement desdits travaux, à savoir :

- Fournir 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10;
- Tamiser le sable;
- Transporter le sable tamisé AB-10 à l'entrepôt de la Municipalité de Lac-du-Cerf situé au 10, rue Émard;
- Fournir un test de granulométrie déterminant la conformité du sable après avoir été passé au tamis;
- Mixer le sable tamisé avec le sel à déglçage (le sel à déglçage est fourni par la Municipalité de Lac-du-Cerf);
- Effectuer les travaux entre le 13 et 21 octobre 2010 ( au plus tard le 21 octobre 2010 tous les travaux devront être exécutés).

La résolution du conseil municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf acceptant la soumission complète la forme du contrat qui lie l'adjudicataire et la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

314-10-2010

**Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage, numéro 2, pour le garage municipal – saison 2010-2011**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, à quatre (4) entrepreneurs pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage, numéro 2, pour le garage municipal situé au 214, rue Principale à Lac-du-Cerf, et ce, pour la saison 2010-2011 :

CONSIDÉRANT que nous avons reçu trois (3) soumissions conformes à savoir :

**Les Pétroles Sonic 0,6739¢**  
incluant le prix de base au litre moins un escompte fixe au litre de 0,040¢

**Les Produits Pétroliers des Draveurs inc. 0,6840¢**  
incluant le prix de base au litre moins un escompte fixe au litre de 0,065¢

**Location L.A. Pelletier Ltée 0,6890¢**  
incluant le prix de base au litre moins un escompte fixe au litre de 0,040¢

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, lors de l'ouverture des soumissions, soit Les Pétroles Sonic.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Dossier : Avenir de l'église de Lac-du-Cerf**

La mairesse ouvre la consultation sur l'avenir de l'église avec le mot ci-dessous :

*Avenir de l'église, un bien grand mot, aujourd'hui on vous consulte à savoir si vous embarquer avec nous dans ce projet.*

*Une première rencontre avec les représentants de l'Évêché et de la Paroisse Bon Pasteur versus moi et la DG a eu lieu le 14 septembre dernier. Le but était de savoir s'il y avait ouverture à ce que la municipalité acquière l'église pour la somme de 1\$.*

*Pour la municipalité le but de cette acquisition est de revitaliser et favoriser la vie de cet endroit. Lac-du-Cerf a été reconnu village dévitalisé on a besoin d'étudier toutes sortes de projets. Ce n'est pas d'en faire une surcharge pour les citoyens. On ne veut pas non plus se départir d'un lieu de culte, mais tout simplement redonner vie à cette bâtisse.*

*La municipalité va étudier tous les impacts d'une telle acquisition, on va faire faire l'évaluation de la bâtisse par un ingénieur.*

*Des projets sont déjà sur la table:*

- *Aménager une chapelle dans le sous-sol plus accessible*
- *Aménager une salle de restauration (souper concert.. souper théâtre... souper de Noël de divers organisme..)*
- *Aménager un Centre hébergement...*

*Ce sont là quelques idées apportées... donc on vous invite à faire part des vôtres par écrit et de les apporter au bureau municipal.*

\*\*\*\*\*

Monsieur Marc Richer, prêtre modérateur, présente les membres présents pour l'Évêché : Monseigneur André Chalifoux, Monseigneur Vital Massé et Monsieur Gilles Lalande, président de la Paroisse Bon Pasteur. Il explique que la rencontre entre les parties s'est tenue suite à la lettre qu'ils ont reçue de la mairesse. Il ajoute que l'église est utilisée environ une trentaine d'heures par année et qu'il y a place à amélioration.

\*\*\*\*\*

Monseigneur André Chalifoux signale que cela n'est pas un projet unique que la municipalité présente. La municipalité s'avance qu'elle serait intéressée à acquérir l'église pour différents projets. Cela dépend des conditions. Il ajoute que cela existe ailleurs et que des contrats sont déjà conclus. En priorité, il y a toujours le culte et la pastorale. Il mentionne des projets qu'il y a présentement dans le diocèse. Il s'agit de voir concrètement dans chaque localité, dans chaque paroisse, dans chaque municipalité, est-ce qu'il y a une possibilité d'un projet et que c'est la municipalité qui s'est avancée à savoir s'il y avait une possibilité du côté de la paroisse.

\*\*\*\*\*

Monseigneur Vital Massé explique que leur but est d'assurer la plus grande continuité possible de l'église, de la pastorale et du culte. Il explique que quand il y a une entente avec une municipalité il y a beaucoup plus de chance qu'il y ait une continuité qu'avec des entrepreneurs. Il ajoute que les expériences qu'ils ont entreprises avec d'autres municipalités jusqu'à maintenant ont été très heureuses.

\*\*\*\*\*

Monsieur Robert Nault, conseiller, explique que quiconque vient d'une petite ville, d'une petite paroisse, l'église fait partie du patrimoine. Il ajoute que cela a une valeur qui importe et que c'est une saine précaution que nous commençons à nous parler, car il n'y a pas d'empressement, mais que nous sommes tous motivés par la même préoccupation : «Il ne faudrait vraiment pas que ce bijou-là disparaisse du village». Ce que nous aimerions c'est que l'église soit réutilisée à d'autres vocations ce qui permettrait en plus de participer au maintien du patrimoine, de contribuer à la revitalisation du village. Ce que nous voulons savoir, ce soir, c'est de connaître vos idées et vos préoccupations avant que nous dépensions des sommes pour l'étude d'un projet.

\*\*\*\*\*

La mairesse donne la parole aux personnes présentes et plusieurs personnes interviennent relativement aux points suivants :

- Intérêts d'acquérir l'église pourquoi ?
- Quels sont les projets et les coûts reliés à ces projets ?
- D'accord que la municipalité aille de l'avant avec des projets potentiels, mais avant de prendre une décision de bien regarder.
- Pourquoi acquérir l'église, cela n'appartient pas à la municipalité et qui paie les dépenses ?
- Qu'est-ce qu'une fabrique ?
- D'accord que la municipalité acquière pour un dollar l'église et qu'elle assume les frais d'entretien pourvu qu'on préserve un lieu de culte. Il faut aussi que la municipalité soit en mesure de rentabiliser l'église avec des activités compatibles avec un lieu de culte.
- Va-t-il toujours y avoir un lieu de culte ?
- Félicitations à la municipalité d'être proactif dans ce dossier et un appui est donné afin que la municipalité voie qu'elle serait les possibilités pour l'église.
- Pas assez d'informations, vide total d'informations, il faut en savoir plus.
- Le dollar a qui on paye cela ?
- Seul gros morceau qui nous reste de notre patrimoine.
- Religion en baisse, qu'arrive-t-il si la municipalité n'acquiert pas l'église et pourquoi se mettre sur le dos les finances de l'église si la Fabrique continue de s'en occuper ?
- Explication du rôle du marguillier.
- Rendre le bâtiment plus rentable.
- L'église est importante, il est capital de la garder. De la rentabilité présentement elle n'a en pas. Pour la faire survivre, on a dû vendre le presbytère et des terrains. Il faut voir qu'il y a une convergence qui se produit en ce moment vers soit la disparition de la Paroisse, la fermeture peut-être des services à cause du manque de prêtres dans l'avenir et aussi un besoin de pouvoir créer quelque chose. Applaudissement à l'idée de nouveaux projets pour rentabiliser l'église.
- Si la municipalité de Lac-du-Cerf peut acquérir l'église pour un dollar cela est une aubaine et en la rendant rentable avec certains projets, cela n'oblige pas la construction de bâtiments.
- Si la municipalité de Lac-du-Cerf réussie à réaliser des projets pour rendre rentable l'église et ainsi créer des emplois et qui va faire que cela va bouger tant mieux. Si jamais cela ne peut pas se réaliser, nous laisserons l'église à la Paroisse.
- Développer les parcs municipaux avant de parler d'acquérir l'église.
- L'église a une grande valeur patrimoniale, valeur identitaire, faire une démarche exploratoire, qui il y ait comité de citoyens pour faire de la recherche, voir s'il serait possible de récupérer du terrain particulièrement à l'avant.

- Trouve dommage que nos parents et grands-parents aient construit l'église avec des bis et qu'aujourd'hui on vienne nous dire que l'église n'appartient pas aux citoyens. Il ne faut pas perdre notre église. Voir même à récupérer des terrains. D'accord avec le fait que la municipalité veuille étudier la possibilité de projets.
- Tout le monde savait que le terrain devant l'église allait avec l'église, les seuls qui ne la savaient pas c'est ces Messieurs (représentants de l'Évêché et la Fabrique) et ils l'ont vendu.
- L'église nous appartient comme paroissien et non comme citoyen.
- Si nous avons bien compris, ce que le Conseil municipal veut savoir, ce soir, est-ce que nous vous appuyons dans vos démarches pour faire quelque chose pour la revitalisation de l'église ?
- Faire une étude de faisabilité.
- Avoir le bilan des 5 dernières années.
- Cela prend une firme de consultant pour une étude prospective.

La mairesse remercie les citoyennes et les citoyens de s'être déplacés pour venir s'exprimer.

\*\*\*\*\*

315-10-2010

**Ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'ajourner la séance pour quelques instants. Il est 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

316-10-2010

**Réouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de rouvrir la séance à 21 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

La mairesse demande aux personnes présentes dans la salle si elles sont intéressées à faire partie d'un comité de citoyens pour l'avenir de notre église, de donner leur nom au bureau municipal et ce comité pourra s'adjoindre des sous-comités, car il y a beaucoup de débroussaillage à faire dans ce dossier.

\*\*\*\*\*

317-10-2010

**Lettre de monsieur Jean-Philip Albert – transfert de rue – chemin du Huard**

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Philip Albert a fait parvenir une lettre à la municipalité de Lac-du-Cerf dans laquelle il demande à la municipalité de procéder à l'acquisition du chemin du Huard pour la somme d'un dollar (1\$) devant Me Gaétan Leclerc étant donné que les travaux sont terminés conformément aux règles de construction d'une rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'aviser Monsieur Jean-Philip Albert que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne fera pas l'acquisition de ladite rue pour le moment, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'article 8.1 du règlement numéro 274-2010 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées et remplaçant les règlements 144-93 et 270-2009 stipule : «Ni l'acceptation du principe de la construction d'une rue ou d'un chemin, ni l'acceptation des plans et devis de construction, ni les inspections que peut effectuer tout fonctionnaire municipal durant l'exécution des travaux, ne peut constituer pour le conseil municipal, une obligation d'accepter la cession ou la municipalisation d'une telle rue ou d'un tel chemin.
- De plus, le conseil rend sa décision dans l'intérêt public, entre autres, il ne peut prendre à sa charge l'entretien des rues d'un nouveau lotissement que lorsque l'évaluation des propriétés attenantes est suffisante pour payer les frais encourus pour l'entretien de ces rues, et ce, tel que le stipule l'article 8.3 du règlement numéro 274-2010 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées et remplaçant les règlements 144-93 et 270-2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

318-09-2010

**Demande du représentant syndical – poste chef d'équipe**

CONSIDÉRANT que monsieur Antonio Grenier, représentant syndical demande au Conseil municipal l'ouverture d'un poste de chef d'équipe (section voirie) pour la saison estivale soit d'avril à septembre, avec les avantages financiers qui s'y rattachent, et ce, à compter de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'aviser le représentant syndical, monsieur Antonio Grenier, que cette demande est refusée étant donné qu'il ne sont que trois employés dont 1 poste régulier (inspecteur municipal) et 2 postes saisonniers (journaliers) et que présentement selon la convention collective l'inspecteur municipal agit comme chef d'équipe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Lettre de madame Micheline Chénier – chemin des Pins**

Dépôt de la lettre en date du 20 septembre 2010 de madame Micheline Chénier relativement à une demande de déplacement du chemin des Pins.

La mairesse demande à madame Chénier qui est présente dans la salle qu'elle fournisse à la municipalité un certificat de localisation de leur propriété afin d'étudier leur demande.

Madame Chénier affirme avoir remis copie de leur certificat de localisation à l'inspecteur en urbanisme.

\*\*\*\*\*

319-10-2010

**Expropriation d'une parcelle de terrain sur la propriété de monsieur Sylvain Léonard – partie du lot 35B, rang 8, Canton de Dudley**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède à l'expropriation d'une parcelle de terrain située sur la propriété de monsieur Sylvain Léonard, partie du lot 35B, rang 8, Canton de Dudley, dans le cadre du chemin des Pins, et ce, afin de dégager l'assiette du chemin de la propriété de monsieur Hamilton Tappin, sise au 70, chemin des Pins et qu'un arpenteur-géomètre procède au piquetage et prépare la description technique de la parcelle à être expropriée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**MRNF - Chemins du Rang A – demande d'autorisation pour l'entretien des chemins du domaine de l'État**

Accusé réception de notre plainte du 17 septembre 2010 relativement à l'objet ci-dessus. Une réponse écrite nous sera transmise au plus tard le 12 octobre 2010.

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Info du représentant à la RIDL**

Monsieur Raymond Brazeau n'a aucune information à transmettre.

\*\*\*\*\*

**Coût de vente des bacs noirs neufs, des bacs noirs réparés et des composteurs**

Dépôt de la résolution numéro 10-09-3364 de la RIDL concernant la nouvelle tarification, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> août 2010, pour la vente des bacs noirs neufs, des bacs noirs réparés et des composteurs, pour les municipalités membres de la Régie, aux montants qui suit :

Bac noir neuf	75,50\$
Bac noir réparé	25,50\$
Composteur	14,55\$

\*\*\*\*\*

320-10-2010

**Approbation des prévisions budgétaires se terminant le 31 décembre 2011 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

321-10-2010

**Offre d'emploi – préposé à l'entretien de la patinoire**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'afficher à l'interne, de publier sur le site internet, dans le bulletin municipal et d'envoyer par média poste une offre d'emploi demandant un préposé à l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2010-2011 se lisant comme suit :

**OFFRE D'EMPLOI  
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)**

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2010-2011.

**NATURE DU POSTE**

Saisonnier – Temps partiel  
Emploi à temps irrégulier et selon les conditions climatiques - Horaire variable

Sous l'autorité du conseil municipal de Lac-du-Cerf, le préposé est responsable de l'entretien de la patinoire et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la patinoire.

**DESCRIPTION DES TÂCHES DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

- Préparer la surface du terrain;
- Arroser la patinoire;
- Déneiger la patinoire avec la souffleuse et le grattoir avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture (si nécessaire);
- Réparer les trous et les fissures dans la glace;
- Déneiger les cabanes des joueurs;
- Déneiger et sabler (si nécessaire) devant les portes d'entrée;
- Déneiger les bandes permettant à la machinerie d'entrer sur la patinoire;
- Assurer la sécurité des utilisateurs;
- Faire fonctionner le matériel d'entretien de la patinoire;
- Assurer le bon fonctionnement de l'équipement et de la machinerie, voir à leur entretien et à leur rangement;
- Assurer l'entretien ménager du centre civique et voir à se procurer les produits de nettoyage;
- Déverrouiller le centre civique avant l'arrivée des utilisateurs;

- Verrouiller le centre civique à la fermeture et voir à ce que toutes les portes soient bien verrouillées, que les lumières soient fermées, que le chauffage ne soit pas trop élevé et que les chasses d'eau des toilettes ne soient pas restées enclenchées;
- Ouvrir les lumières de la patinoire;
- Afficher l'horaire d'utilisation de la patinoire.

L'arrosage et le déneigement de la patinoire se feront en dehors des heures d'ouverture de façon à assurer la sécurité des utilisateurs.

Heures d'ouverture de la patinoire et du centre civique :

Lundi au jeudi : De 11 h à 20 h  
Vendredi au dimanche : De 11 h à 21 h

### **QUALIFICATIONS REQUISES**

Avoir une connaissance de l'entretien d'une patinoire  
Faire preuve d'une très grande disponibilité et d'une habileté certaine à communiquer avec le public  
Être disponible 7 jours par semaine

### **RÉMUNÉRATION**

11,20\$ selon la convention collective en vigueur.

\* À noter que la personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire (art. 3.01 b) de la convention collective en vigueur).

### **DÉBUT DE L'EMPLOI**

Disponible à compter du 5 décembre 2010.

### **COMMENT POSTULER**

Faire parvenir un curriculum vitae complet, **au plus tard le mercredi 3 novembre 2010, 14 h**, à l'adresse suivante :

**Madame Jacinthe Valiquette  
Municipalité de Lac-du-Cerf  
«Préposé à l'entretien de la patinoire»  
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0**

**Seules les personnes, dont la candidature sera retenue, seront contactées.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix.

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**CULTURE**

**Réseau BIBLIO des Laurentides – livres perdus**

La facturation pour les livres perdus reprendra l'année prochaine avec le taux de perte habituelle, soit 1/3 de 1% de la collection déposée. Pour l'année 2010, la facturation des livres perdus est annulée.

\*\*\*\*\*

**Réseau BIBLIO des Laurentides – Tarification CRSBPL 2011**

La tarification pour l'année 2011 sera comme suit :

3,25\$ par résident pour le soutien au développement et aux collections  
1 200\$ pour le soutien informatique.

\*\*\*\*\*

322-10-2010

**Renouvellement de notre carte de membre à la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf renouvelle sa carte de membre à la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides pour un montant de 25\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 octobre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**LACS ET ENVIRONNEMENT**

**MRCAL – Ruisseau Lefebvre – niveau du lac Lefebvre**

Lettre de madame Jeanne d'Arc Raymond de la MRC d'Antoine-Labelle, en date du 16 septembre 2010, concernant la rencontre du 7 septembre 2010 concernant notre demande d'entretien du ruisseau Lefebvre.

La problématique soulevée semble plutôt être associée à la gestion des barrages de castors tout au long du ruisseau Lefebvre. Les travaux d'aménagement et de creusage du ruisseau ne leur apparaissent donc pas nécessaires et sont par ailleurs, peu souhaitables, d'un point de vue environnemental. La gestion des barrages de castors est quant à elle assimilée à des travaux de nettoyage tels que définis au «Règlement 310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle».

\*\*\*\*\*

**MRNF – Permis de gestion**

Le 22 septembre 2010, la Municipalité de Lac-du-Cerf a obtenu un permis de Gestion du MRNF afin de nous permettre de démanteler et aménager une structure de contrôle du niveau d'eau (cube Morency) aux barrages à castor au ruisseau Lefebvre afin d'y contrôler le niveau d'eau.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

**323-10-2010**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de lever la séance. Il est 21 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
mairesse

Jacinthe Valiquette,  
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Pauline Ouimet  
mairesse